

Question time Ecolo (Simon Varrasse) - Conseil communal 20/02/17

Travaux voiries Avenue du Parc

Monsieur le Bourgmestre,

En décembre dernier, je vous interrogeais à propos de l'Avenue du Parc qui est en chantier depuis mai 2016. Suite à notre intervention, vous aviez accepté d'organiser une réunion d'information avec les riverains. J'en profite pour rappeler que cette demande est valable pour tous les chantiers de voirie de grande ampleur.

Cette réunion a bien eu lieu en janvier et nous vous en remercions. Nous souhaitons cependant vous poser quelques questions aujourd'hui afin que vous puissiez confirmer ou éclaircir une série d'informations qui ne sont pas encore très claires.

Monsieur le Bourgmestre,

- Concernant le **calendrier** des travaux, nous avons appris que le délai de réouverture de la rue était à nouveau repoussé. On envisage maintenant une réouverture après les grandes vacances... Pourriez-vous préciser les dates clés du calendrier des travaux ? Qu'est ce qui justifie ce nouveau report ? Qu'est ce qui permet de croire que ce calendrier-ci sera respecté ?

En ce qui concerne le **coût à charge des riverains**, j'ai 2 questions :

- Il y a quelques mois, les riverains ont reçu une estimation du coût de ces travaux. Il était question de ± 150 € par mètre de façade. Or, à des riverains qui déménagent et qui vendent leur maison il a été demandé de payer 500 € par mètre de façade. Pour des maisons qui font en moyenne 6 mètres de largeur, on passe donc de 900 € à 3000€ !!! Qu'est ce qui justifie cette différence entre le montant annoncé et le montant demandé ? Tous les riverains doivent-ils d'attendre à recevoir une note de 500 € par mètre de façade au lieu des 150 annoncés ?
- Plusieurs riverains m'ont questionné à propos des travaux réalisés côté parc. Apparemment, lors de la réunion avec riverains il n'était pas très clair si ces travaux allaient être à leur charge ou à charge de la ville. Pourriez-vous me préciser ce qu'il en est ? Il me semblerait assez incroyable qu'on facture aux riverains non seulement leur côté mais aussi le côté « parc »... Ces 2 questions à propos du coût à charge des riverains prouvent à nouveau le caractère archaïque de cette taxe voirie.

Je vous remercie pour vos réponses.